

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0246

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé rue des Garennes et appartenant aux consorts Chabran**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'aménagement de la rue des Garennes à Saint Priest nécessite l'acquisition d'un immeuble situé au numéro 29 de cette voie et appartenant aux consorts Chabran.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 46 mètres carrés et cadastrée sous le numéro 209 de la section CX.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Chabran ont accepté de céder leur bien à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, estimés à 457,35 € (3 000 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,